

En guise de sommaire

- Il n'est jamais trop tard pour présenter des vœux, surtout lorsqu'ils sont bons et sincères. Nous ne manquons pas à cette bonne habitude (p. 2)
- Nos travaux, comme ceux du CIRIEC-International, se poursuivent aux plans national et international (p. 3 et 4) :
 - Publications (Etude sur la santé, Cahier « Les coopérations entre économie publique et économie sociale et solidaire, *Social Economy News* n° 16, publications du 75^{ème} Anniversaire du CIRIEC)
 - Manifestations internationales (9^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale, Symposium international *L'après Covid 19*)
- Comme tous les mois, nous avons reçu des contributions (p. 5 à 8) :
 - de Jacky LESUEUR (*Miroir Social*) : « *L'Agence France Locale : un modèle coopératif original qui fait la preuve de son efficacité* »
 - de Christian OYARBIDE, président de MUTLOG, vice-président de la Mutuelle Les Solidaires : « *La mutualisation assurantielle est-elle l'ultime horizon de la solidarité mutualiste ?* »
 - de Pierre BAUBY, président de Reconstruire l'action publique, membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France : « *Les services publics au miroir des Lumières* »
- L'Institut de Recherches Economiques et Sociales a célébré son 40^{ème} anniversaire (p. 8)
- Enfin, dans le foisonnement de publications et de manifestations qui traitent de l'économie d'intérêt collectif, nous vous proposons des lectures et un agenda (p.9 et 10)

Bonne lecture !



Marcel Caballero

Président d'honneur
Président du Conseil d'Orientation

VŒUX 2023

Alain ARNAUD, président du CIRIEC-France



Une nouvelle année est donc devant nous, avec ses incertitudes mais aussi avec l'espoir que cessent les conflits meurtriers en Europe et dans le monde, que la raison du collectif l'emporte sur la déraison de l'individualisme et du repli sur soi, que la prise de conscience de la nécessité de changer de modèle économique pour aborder les transitions soit à la hauteur des grands enjeux du devenir de notre humanité. Cela justifie l'engagement du CIRIEC pour apporter sa contribution à la recherche d'un monde meilleur et de conditions de vie soutenables.

En 2022, le CIRIEC-France a apporté sa pierre à l'édifice et je salue les travaux qui ont été menés jusqu'ici dans le cadre de la recherche-action engagée sur le thème de l'économie collective dans les territoires. A ce jour seuls les premiers travaux sur la santé ont pu être publiés, d'autres sont quasiment prêts et vont l'être très prochainement. Ces études illustrent bien la raison d'être du CIRIEC-France qui est de mettre en évidence et d'analyser le plus scientifiquement possible le rôle des acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'intérêt collectif. Ils se poursuivront bien évidemment tout au long de l'année pour finaliser le contenu d'ouvrages collectifs sur les thèmes retenus dans cette recherche-action. D'autres travaux seront également engagés en 2023 sur des sujets d'actualité tels que la prévention en santé, les conséquences de la mutation du travail, la place des entreprises publiques dans la transition, le rôle des acteurs publics et de l'ESS dans les outre-mer. 2022 aura été aussi l'année d'une meilleure visibilité du CIRIEC qui fait l'objet d'un plus grand intérêt de la part, tant de nouveaux chercheurs qui participent à ses travaux, que d'organisations membres du Ciriec ou proches de son environnement avec lesquelles des partenariats renforcés ont été engagés ou le seront prochainement. Cette bonne dynamique du CIRIEC-France, nous la devons aussi à nos relations proches avec le Ciriec-International, conscients qu'une mobilisation mondiale doit s'organiser face aux enjeux. Ainsi nous devons tirer parti des partenariats noués avec les institutions et organisations internationales telles que l'UNTFSSSE, le BIT, le CES européen, ESS Forum International, Social Economy Europe et autres structures. Le réseau scientifique international quant à lui continue de se développer en quantité et qualité, et appuie de ce fait la crédibilité et la notoriété du CIRIEC auprès de ces institutions internationales.

Malgré le contexte difficile et incertain, 2023 s'annonce ainsi pour le CIRIEC-France sous des auspices favorables, et je ne doute pas que l'engagement de celles et ceux qui en le soutenant contribuent à son développement lui permettra de poursuivre sa mission en restant fidèle à l'objectif de ses fondateurs, celui d'œuvrer pour une économie d'intérêt collectif qui satisfasse les besoins des populations, qui réduise les inégalités et qui s'inscrive dans une transition économique, sociale et environnementale juste et solidaire.

L'ÉQUIPE DU CIRIEC-FRANCE SE JOINT À MOI
POUR VOUS SOUHAITER À TOUTES ET À TOUS
UNE EXCELLENTE ANNÉE 2023

> Les Etudes du Ciriec-France



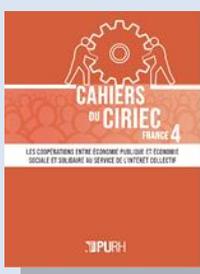
Dans le cadre de la Collection Economie collective & territoires, le CIRIEC-France a publié une étude sur la Santé :

Comment dans la transition économique, sociale, énergétique et environnementale, les parties prenantes de l'intérêt collectif, acteurs publics et organisations de l'économie sociale et solidaire peuvent-ils répondre aux besoins fondamentaux des populations en matière de santé ?

Cette étude est issue des travaux du groupe de recherche « Economie collective et territoires » animé par notre Délégué général, Jean-Louis CABRESPINES.

> <https://bit.ly/3XiVBcN>

> Cahier « Les coopérations entre économie publique et ESS »



Le Cahier n° 4 du CIRIEC-France résulte d'un travail collectif animé par Marcel Caballero, président du Conseil d'orientation. Il traite des coopérations entre économie publique et économie sociale et solidaire au service de l'intérêt collectif.

L'objectif était d'analyser les potentialités de synergies entre les acteurs publics et ceux de l'économie sociale et solidaire en vue d'un changement de modèle de développement. En effet, économie publique (EP) et économie sociale et solidaire (ESS) concourent, chacune pour sa part et selon ses moyens, à la satisfaction de besoins sociaux et de besoins collectifs.

Les notions d'intérêt général et d'utilité sociale qui fondent les services publics, sont aussi au cœur des grands textes régissant l'économie sociale et solidaire, et notamment en France la loi du 31 juillet 2014. Pour autant, aucun des deux secteurs ne peut, dans les conditions actuelles, apporter de réponses globales. Il s'agit donc d'examiner comment l'EP et l'ESS, en surmontant les obstacles qui naîtraient de leurs traditions et cultures respectives, pourraient mieux coopérer pour développer des initiatives communes afin de mieux répondre à leurs objectifs communs.

Dans cette étude, le CIRIEC-France propose son analyse de cette problématique. C'est en effet tout naturellement qu'au-delà de sa vocation première de recherche et d'information sur l'économie publique, d'une part, et sur l'économie sociale et solidaire, d'autre part, il accorde une attention particulière aux coopérations que réalisent entre elles ces deux formes d'économie, c'est-à-dire aux partenariats publics-privés non lucratifs, en s'efforçant de les identifier, de les décrire, d'en relever les aspects positifs, mais aussi les insuffisances, voire les travers.

> Cliquer ici pour télécharger le document : <https://bit.ly/36IH4HY>

> 9^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale



Les conférences internationales de recherche en économie sociale sont organisées tous les deux ans dans un pays où le CIRIEC compte une section nationale.

La dernière s'est tenue à San José (Costa Rica) du 8 au 10 septembre 2021.

La prochaine se déroulera à Séoul (Corée du Sud) du 4 au 6 juillet 2023, sur le thème :

« Mieux construire l'avenir : l'économie sociale et solidaire pour un monde apaisé et juste »

- Gouvernance démocratique - Partenariats entre public, privé et ESS - ESS et transition sociale et environnementale - Statistiques et indicateurs d'impact pour l'ESS - ESS et Gig Economy - Rôle de l'ESS dans la paix (Construire, récon-cilier et reconstruire) - ESS et cadres juridiques - ESS et transformation verte - Utopies ESS et récits imaginaires - Genre et ESS

Les conférences regroupent plusieurs centaines de chercheurs et praticiens du monde entier.

Si vous souhaitez présenter une contribution, la date limite de soumission des résumés est le 31 janvier 2023.

> Appel a communications [ici](#) > Soumission [ici](#)

> Site de l'événement : <http://bit.ly/3F7rezo> > Contact : cirieckorea@gmail.com

> Symposium international « L'APRÈS COVID-19 »



Organisé par le CIRIEC-International en collaboration avec son membre associé grec, le Social Economy Institute, le symposium international se déroulera à Thessalonique (Grèce), les 22 et 23 mai 2023, sur le thème :

« Les urgences globales et locales : assurer la fourniture des biens et services essentiels grâce à l'économie sociale et aux entreprises publiques »

Les débats porteront sur :

- Comment relever les défis de la transition ?
- Infrastructures : à la pointe de la transition énergétique
- Des politiques urbaines pour co-construire le développement local
- Les entreprises publiques, protagonistes des modèles intégrés en réponse aux transitions nécessaires
- L'Economie Sociale : une autre façon d'entreprendre dans les territoires
- Des partenariats pour relever les défis mondiaux en construisant des solutions locales

> Programme & informations détaillées bientôt disponibles > Information – inscriptions : ciriec@uliege.be

> Centre de documentation et Agora

SERVICES

service de ses membres.

- Aide individuelle dans la recherche documentaire dans les domaines de l'économie publique, sociale et coopérative
- Accueil de doctorants étrangers
- Catalogue des ressources papier: <http://lib.uliege.be/>
- Agora

> [Contacter le centre de documentation du CIRIEC](#)

AGORA

Agora du CIRIEC est une plateforme de connaissance multilingue réservée aux membres pour mieux partager et utiliser la richesse du réseau d'experts actifs du CIRIEC dans les domaines de l'intérêt général et de l'économie sociale.

Aujourd'hui, AGORA c'est :

- un annuaire de 165 chercheurs avec leur CV détaillé et leurs données de contact (36 pays représentés)
- une base de données documentaire de 21.000 documents indexés et traités sémantiquement
- une newsletter (annonces de conférences, événements, publications...) et une alerte personnelle bimensuelles envoyées aux membres

> [Pas encore sur Agora ?](#) > [Visiter Agora](#)

> Social Economy News



Sous l'égide du CIRIEC-International, le CIRIEC-Espagne édite le Bulletin d'Information **Social Economy News**, dont la mission est de promouvoir l'accès et l'échange d'informations sur les activités de l'Economie Sociale dans l'Union Européenne et au-delà, ainsi que sur ses chercheurs et les actions des pouvoirs publics.

Ses principaux objectifs sont d'identifier les sources d'information sur l'économie sociale, essentiellement européenne, d'obtenir et de sélectionner des informations pertinentes à partir de ces sources et de diffuser ces connaissances en ligne par le biais d'une *Newsletter* qui vise à atteindre 50 000 abonnés.

La collecte de nouvelles provenant de trois grands groupes de sources d'information sur l'économie sociale (les organisations représentatives, les entreprises et les entités, les centres de recherche et les institutions publiques), fait de *Social Economy News* un bulletin d'information complet et unique.

Comme valeur ajoutée importante, la Newsletter offre également des nouvelles sur l'activité des principaux centres de recherche consacrés à l'étude de l'Economie Sociale, et les résultats de leurs recherches, ainsi que sur les actions des institutions européennes en relation avec l'Economie Sociale, le travail des différents gouvernements des Etats de l'UE...

Chaque édition comporte un article d'opinion d'une personnalité sur l'économie sociale.

Le bulletin est diffusé en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).

> Plus d'info : <http://www.socialeconomynews.eu/fr/> > Inscription gratuite : [ICI](#)

> Accéder au dernier numéro : *Social Economy News* #16 : [ICI](#)

> Publications 75° Anniversaire

En 2022, le CIRIEC a fêté son 75e anniversaire. L'occasion pour l'organisation scientifique internationale non gouvernementale, fondée en 1947 par le Professeur Edgard Milhaud, de réaliser un bilan sur son positionnement par rapport aux valeurs qui ont été à la base de sa création.

Deux publications ont été éditées à cette occasion.

● **75 ANS DE RÉFLEXION ET D'ACTION EN FAVEUR DE L'INTERET GÉNÉRAL ET DE LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE.** > Livre téléchargeable [ICI](#)

Ludo BETTENS

[Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale](#)

● **L'ÉCONOMIE D'INTÉRÊT COLLECTIF: 75 ANS DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES** > [READ MORE](#)

Bernard THIRY et Philippe BANCE

L'Agence France Locale (AFL) : un modèle coopératif original qui fait la preuve de son efficacité

Jacky LESUEUR
(Miroir Social)



Dès 2004, plusieurs collectivités ont expérimenté le financement direct sur les marchés via des opérations groupées d'appel au marché obligataire organisées par l'ancienne Association des communautés urbaines de France, aujourd'hui France Urbaine. Afin de poursuivre et d'approfondir cette démarche, plusieurs élus locaux représentatifs ont pris l'initiative de créer en avril 2010 une Association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales, destinée à imaginer ce qui deviendra l'Agence France Locale.

C'est finalement la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de régulation et de séparation des activités bancaires qui autorisa la création de l'Agence de financement des collectivités, désormais baptisée Agence France Locale.(AFL) A la fin de l'année 2013, les deux sociétés nécessaires au fonctionnement du Groupe Agence France Locale ont été créées, autour de 11 membres fondateurs (1 région, 3 départements, 4 EPCI et 3 communes).

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a, en son article 67, élargi la base des entités éligibles à l'adhésion à l'AFL en disposant que "les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux" peuvent rejoindre l'AFL. Un décret paru le 13 mai 2020 est venu spécifier les critères d'éligibilité des nouveaux actionnaires de l'AFL.

En 2020, les collectivités locales membres ont formalisé la raison d'être du Groupe sous la forme d'un manifeste : « *Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants* ».

Alors que l'AFL s'apprête à fêter ses 10 ans, Yves MILLARDET, président du Directoire, nous a accordé un entretien

- Qu'est-ce que l'AFL et en quoi procède-t-elle d'une démarche originale ?

L'Agence France Locale, c'est une banque publique de développement qui a une particularité : avoir pour uniques « propriétaires » les collectivités et prêter exclusivement à elles. Ce sont les communes, petites ou grandes, les intercommunalités, les départements, les régions ou encore les syndicats qui investissent dans des « parts sociales » en apportant du capital. Les collectivités représentent 100% des actionnaires et 100% des élus au Conseil d'administration, leur donnant la maîtrise sur les orientations stratégiques de leur banque. Grâce à l'AFL, ils peuvent financer leurs projets locaux sous forme de prêts bancaires classiques, que l'AFL est en mesure d'octroyer après avoir levé des fonds sur le marché obligataire. L'AFL, c'est le circuit court de l'argent, en un mot.

- Pourquoi ce modèle coopératif ?

Il répond d'abord à un problème rencontré par les collectivités en 2008, après la crise des *subprimes* et la gestion déplorable de Dexia : beaucoup d'entre elles n'avaient plus d'accès au crédit. La situation était paradoxale, parce que les collectivités françaises étaient dans une situation solide malgré la crise. Mais l'initiative venait avant cela des communautés urbaines,

qui s'étaient bien aperçues que l'union faisait la force pour lever des capitaux.

C'est pour remédier à cette situation que l'AFL a été créée, afin de permettre à toutes les collectivités d'aller directement sur les marchés. Le modèle est vertueux, en ce qu'il permet aux plus petites collectivités de bénéficier de la solidité des plus grandes et donc de conditions de marché favorables.

- Quelles collectivités sont membres de l'AFL aujourd'hui ?

De onze membres fondateurs en 2014, on est passé à plus de 600 fin 2022. L'AFL aujourd'hui, c'est cinq régions, onze départements, douze métropoles, des dizaines d'intercommunalités et des centaines de communes.

Ces 600 collectivités représentent environ 22 % des investissements publics locaux et 52 % de la population française. Et ce n'est pas fini : nous savons que de très nombreuses collectivités ne connaissent pas encore le modèle de l'AFL et nous rejoindront dans les mois ou années à venir. Le potentiel de développement demeure considérable.

- Combien de projets l'AFL a-t-elle contribué à financer ? De quelle nature ?

Depuis 2015, l'AFL a octroyé plus de 6 milliards d'euros de prêts. Concrètement, cela correspond à plus de 1600 contrats de crédit depuis 2015 et des centaines de projets qui ont vu le jour dans toutes les collectivités membres.

Je rappelle que les collectivités sont le premier investisseur public en France ! Nous accompagnons le financement de tous les secteurs où le monde local a une compétence d'investissement, qu'il s'agisse de l'accès aux services sociaux essentiels, de la transition écologique ou de la cohésion territoriale. Concrètement, l'AFL a pu contribuer à la modernisation des équipements de tri des déchets dans la Métropole de Lille, à la construction d'un centre culturel sur le Territoire de la Côte ouest à l'île de la Réunion, à la création de nouvelles classes de maternelle sur la commune du Bouscat près de Bordeaux ou encore au financement du transport scolaire pour le Syndicat intercommunal Marcillé-Visseiche en Ile-et-Vilaine.

Beaucoup d'Elus souhaitent s'assurer que le secteur bancaire reste à l'écart du financement des énergies fossiles. En adhérant à l'AFL, elles en ont la certitude absolue.

- L'AFL propose-t-elle des prêts verts aux collectivités pour financer leurs projets écologiques ?

La valeur ajoutée de l'AFL est de faire beaucoup mieux que des prêts verts qui sont chronophages et extrêmement sélectifs pour les collectivités. L'AFL permet à ses collectivités membres de financer leurs investissements sociaux et environnementaux répondant à l'un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par des obligations durables, habituellement réservées aux grandes collectivités. Cela leur permet notamment de renforcer leurs efforts en faveur de la transition écologique dont les collectivités sont les principales actrices.

- L'AFL atteint la décennie d'existence. Quel premier bilan tirez-vous de ce premier moment ?

Le bilan est extrêmement positif car l'AFL est un symbole très fort de l'innovation dont est capable le monde local. Créer une banque, peu d'acteurs privés y parviennent donc il faut saluer la capacité qu'ont eu les collectivités à le faire. Dans un environnement concurrentiel et très difficile, elles ont réussi à créer *ex nihilo* une banque qui est devenue un acteur incontournable du financement local. Aujourd'hui, l'AFL est le 4^e prêteur aux collectivités en France d'après Finance Active, et même le 2^e pour les collectivités de moins de 10 000 habitants d'après l'Observatoire Orféor des financements du secteur public local en 2021.

La présence de l'AFL au sein de l'écosystème local se traduit aussi par de nombreux partenariats avec les associations d'élus, avec les associations professionnelles de cadres territoriaux, ainsi qu'avec des acteurs publics comme l'ADEME. Les publications de l'AFL proposent à toutes les collectivités une expertise désormais inscrite dans la durée, avec la parution chaque année de notre Baromètre de la santé financière des collectivités, ainsi que d'études coproduites avec

l'INET pensées comme des guides opérationnels sur des thématiques d'avenir : le financement de la transition, les budgets verts...

- Quels sont les objectifs de l'AFL à court et moyen termes ?

La raison d'être de l'AFL est claire : incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du secteur local, afin de mieux répondre aux besoins présents et futurs de ses habitants.

Face aux crises sanitaires, géopolitiques, climatiques, les collectivités ont su faire preuve de résilience et de volontarisme pour préserver leurs territoires. Elles sont déterminantes dans la réussite de la transition écologique, puisque 75 % des leviers de cette transition sont territoriaux. L'AFL entend, pour la prochaine décennie et pour après, être un acteur incontournable conférant aux collectivités des capacités d'action et une expertise sur tous leurs sujets. Et dans le même temps, il nous reste encore des efforts à faire pour faire connaître le modèle à l'ensemble des collectivités !

Pour en savoir plus sur l'AFL: <http://www.agence-france-locale.fr/>



La mutualisation assurantielle est-elle l'ultime horizon de la solidarité mutualiste ? (1/2)

Christian OYARBIDE

Vice-président de MLS*, président de MUTLOG**



Longtemps, la solidarité mutualiste a été résumée par la maxime : « *Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ». Cette position conduisait notamment à mutualiser les tarifs entre générations et, dans la fonction publique jusqu'à récemment encore, à exprimer la cotisation en pourcentage du salaire, donc proportionnellement aux revenus.

La concurrence, le découplage entre les contrats des actifs et des retraités, ont eu raison de cette forme de mutualisation. Un Président mutualiste regrettait récemment devant moi cette évolution qui selon lui portait un coup définitif à la solidarité mutualiste.

Par ailleurs, au fil des discussions avec les uns et les autres, il m'est apparu que certains – non mutualistes – assimilaient la mutualisation assurantielle des risques à une forme de solidarité, solidarité qui, couplée avec la démutualisation des tarifs évoquées en introduction, ne serait ainsi plus l'apanage des mutualistes.

Je n'ai pas vu ou lu de travail collectif des mutualistes sur cette question pourtant centrale pour l'incarnation de leurs valeurs. Je ne prétends pas ici épuiser le débat mais poser quelques pistes de réflexion pour l'ouvrir. Ce que j'appelle « mutualisation assurantielle » n'est rien d'autre que le

processus actuariel d'évaluation et de tarification des risques. Ce processus pour être « valide » suppose deux conditions (parmi d'autres) :

- Faire jouer la loi des grands nombres : chaque assuré est un élément d'une masse anonyme la plus large possible qui s'acquitte d'une cotisation très généralement indépendante de sa situation réelle face au risque.
- Eviter l'antisélection : en réalité cette « indifférence actuarielle » aux situations individuelles doit être maîtrisée par l'exclusion des personnes les plus risquées de façon à ce que la population réelle assurée soit la plus homogène possible. Cet évitement du risque « d'écart-type » s'obtient par des sélections à la souscription ou par des limitations contractuelles dans les prises en charge.

On voit très nettement qu'il n'est ici aucunement question de solidarité : l'individu réel n'existe que comme élément de calcul et, plus encore, comme source d'écart potentiellement dangereux par rapport à la moyenne. Cette anonymisation et uniformisation ne peuvent pas être les fondements de nouvelles formes de solidarités mutualistes.

Avant d'aller plus loin, il serait donc nécessaire de rediscuter collectivement de ces fondements. Ce sera l'objet, d'un prochain post.

* Une mutuelle qui affronte les inégalités dans l'accès aux soins, la prévention. Toutes les inégalités : économiques, sociales, mais aussi culturelles, territoriales, sociologiques. Une mutuelle pragmatique, qui propose, expérimente, met en œuvre des solidarités humaines, numériques, individuelles, collectives, engagées... Une mutuelle qui écoute les gens, la société, qui amène ses solutions, son expérience, mais surtout, qui construit avec, qui relaie les initiatives, qui partage et fait partager. Une mutuelle à laquelle tout le monde peut adhérer : individus, collectifs, collectivités territoriales, mutuelles et tous les acteurs de la santé et de la protection sociale.

** La Mutuelle du Logement (MUTLOG) est spécialisée dans l'assurance emprunteur – que ce soit les risques de décès, de PTIA, d'[incapacité](#) et de [perte d'emploi](#). Son histoire repose sur la création de l'ACMIL (Association de Caution Mutuelle Interprofessionnelle du Logement) en 1968, dont la mission consiste à sécuriser le remboursement des crédits construits sur le mouvement 1 % aux salariés des entreprises cotisantes. Un organisme à l'origine de sa fondation en 1981. Des représentants des cinq confédérations syndicales de salariés siègent à son Conseil d'Administration.

Les services publics au miroir des « Lumières »

Pierre BAUBY

Président de Reconstruire l'action publique
Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France



Quand on réfléchit à l'héritage historique qui est celui des promoteurs de l'économie publique comme de l'économie sociale, on fait le plus souvent référence

- d'une part aux services publics reposant sur les principes d'égalité, de continuité et de mutabilité adaptabilité (les fameuses « lois de Rolland »,
 - d'autre part aux « Lumières » du XVIIIème siècle et à leurs concrétisations, de la « Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen » de 1789 au Conseil national de la Résistance de la Libération.
- Services publics et Lumières sont notre patrimoine commun.

Peut-on les prendre en compte dans leurs interrelations, en « miroir », en allant des uns aux autres ?

Les Lumières fécondent le concept de service public

Les services publics existent dès lors que nous vivons en collectivité (« les services publics avant le service public »). La garantie de la sécurité tant interne qu'externe de chaque groupe comme les possibilités de vivre ont amené de tous temps la création de services collectifs, de police, de justice, de défense et d'infrastructures, routes, canaux, aqueducs, égouts, etc.

Dans tous les cas, les personnes humaines étaient prises en compte comme objets et non comme sujets, dépendants de références et de pouvoirs qui leur étaient extérieurs (les rois ou chefs de toutes sorte, les religions).

*

La « révolution des Lumières » c'est la reconnaissance de la nature unique de chaque humain et de l'égalité de tous. C'est l'avènement de l'« individu », la pleine reconnaissance de chaque individu, l'ambition de construire l'individualité de chaque personne humaine. Avec les Lumières, les individus naissent à eux-mêmes. C'est l'« invention de la liberté ».

Antoine Lilti souligne¹ l'extrême richesse – et diversité – des Lumières, de leur histoire, en France, en Europe et au-delà, tout au long du dit « siècle des Lumières ». C'est un ensemble de questions et de problèmes, objet de débats pluriels, bien plus qu'un prêt-à-penser. C'est la portée émancipatrice de la connaissance et du savoir.

Antoine Lilti les synthétise comme « le pouvoir de la raison, la liberté d'expression, la tolérance, l'optimisme et la foi dans le progrès, le prestige de la science, l'humanisme cosmopolite ».

*

Les Lumières vont féconder les débats et réflexions qui déboucheront sur la doctrine juridique du service public avec Léon Duguit et l'école de Bordeaux au début du XXème siècle, sur les lois de Roland et sur les avancées de la Libération avec le triangle de légitimité des services publics :

- garantir le droit de chaque habitant d'accéder à des biens ou services fondamentaux (droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, aux communications, etc.) ;
- mettre en œuvre des solidarités, assurer la cohésion économique, sociale et territoriale, développer le lien social, promouvoir l'intérêt général de la collectivité concernée ;
- prendre en compte le long terme et les intérêts des générations futures, créer les conditions d'un développement durable à la fois économique, social et environnemental.

Dans la foulée, la conception organique du service public amènera à assimiler le service public à l'activité administrative et à la propriété publique, en même temps que la conception fonctionnelle mettant l'accent sur les objectifs et missions, se développera. L'une et l'autre seront des ferments du progrès sans précédent des années qui suivront la Libération (les dites 30 glorieuses) conjuguant progrès économique et social. Elles déboucheront sur l'extrême souplesse du « service public à la française », avec aussi bien les délégations de service public que les missions confiées aux associations.

De la pétrification des Lumières aux crispations identitaires des services publics

Alors que les Lumières étaient vivantes, avec de multiples débats et controverses – et qu'il aurait fallu continuer à les faire vivre au XXème siècle -, on les a considérées comme un bloc figé, pétrifié, gravé à tout jamais dans le marbre, autour d'un triptyque particulièrement simplificateur et caricatural :

- l'homme possesseur et maître de la nature,
- le caractère infini du progrès scientifique qui permet aux humains de tout connaître et maîtriser,
- la raison comme fondement de toute démarche scientifique, politique ou philosophique.

Les Lumières continuent à être évoquées régulièrement, mais le plus souvent comme héritage ou acquis, comme faisant partie de notre patrimoine commun, mais la dynamique des Lumières semble comme figée, asséchée, laissée en jachère. .../...

*

¹ *L'héritage des Lumières, ambivalence de la modernité*, Ed EHESS – Gallimard - Seuil, 2019 ; voir aussi sa leçon inaugurale de la Chaire *Histoire des Lumières, XVIIIe-XXIe siècle* qu'il dirige au Collège de France, 8 décembre 2022, <https://podcastfichiers.college-de-france.fr/lilti-li-20221208.m4a>.

On a enregistré des évolutions similaires en matière de services publics, puisque dans beaucoup de domaines et pour nombre d'acteurs, la conception organique du service public a pris le pas sur la richesse et l'adaptabilité du « modèle » français, débouchant sur des replis identitaires.

De l'eupéanisation des services publics aux Services d'intérêt général

Autant les Lumières ont irrigué les conceptions économiques, sociales, culturelles, philosophiques de tous les pays européens, autant chaque pays a construit son propre « modèle de service public », dans sa construction et ses institutions nationales.

Dans tous les pays européens, les autorités publiques locales, régionales ou nationales ont été amenées à considérer que certaines activités ne pouvaient pas relever du seul droit commun de la concurrence et des seules règles du marché, mais de formes spécifiques d'organisation et de régulation, dans trois objectifs qui relèvent de la conception fonctionnelle des Services d'intérêt général (SIG).

*

Dès lors que le processus de construction européenne est apparu nécessaire pour faire face aux défis mondiaux, il a conduit au développement progressif de politiques et d'institutions communes. Dans la situation géopolitique et idéologique des années 1950 et 1960, puis du vent libéral des années 1980, il a été fondé sur la mise en œuvre des quatre libertés fondamentales de circulation (des personnes, des biens, des services et des capitaux).

Il a conduit à eupéaniser les formes nationales diversifiées d'organisation et de régulation des services publics qu'avaient défini dans l'histoire chacun des Etats membres de l'Union européenne, en développant des stratégies de libéralisation fondées sur l'introduction de la concurrence et les logiques du marché, sans définir en même temps des objectifs et normes communautaires, qui auraient pu déboucher sur des solidarités européennes. Mais la logique de libéralisation est porteuse d'une série de polarisations, économique, sociale, territoriale, temporelle, financière mettant en cause l'accomplissement des missions.

Après de longs débats et combats, le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, comporte des innovations majeures avec un Protocole 26 annexé aux deux traités, qui comporte des points d'appui nouveaux pour garantir les services d'intérêt général, leurs objectifs et valeurs :

- le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
- la diversité et les disparités tenant au niveau des besoins, des préférences des utilisateurs, situations géographiques, sociales ou culturelles différentes ;
- un niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au caractère abordable, égalité de traitement, promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.

Parallèlement, se sont développées des initiatives de co-construction des services d'intérêt général, complétant les dynamiques antérieures « top-down », par de multiples initiatives « bottom-up », par exemple de services publics partagés.

N'est-ce pas une concrétisation, au niveau européen, de l'« esprit des Lumières », mettant l'accent sur les objectifs d'intérêt général, de satisfaction des besoins diversifiés, de garantie des droits individuels et collectifs ?

*

Il s'agit de retrouver la dynamique créatrice des Lumières, de les « rallumer » ; de soulever la chape de plomb qui enserme la société ; de prendre appui sur les initiatives de terrain, de susciter des confrontations pluralistes, pour « éclairer » de grands enjeux :

- nous sommes des êtres de raison, mais aussi de passions, de pulsions ;
- la personne humaine maître et/ou composante de la nature ;
- les rapports entre individuation et sociétalisation ;
- la conjugaison de l'intérêt général et des intérêts individuels et particuliers ;
- les rapports entre droits et devoirs ; entre les libertés, égalité et solidarités ; entre local et global, micro et macro ;
- l'universalisme et l'altérité ;
- remettre le marché à sa place, rien que sa place, mais toute sa place ;
- le système européen de valeurs solidaires, référentiel dans la mondialisation.

• • •

40ème anniversaire de l'IRES



Les 40 ans de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) ont été célébrés le 13 décembre 2022 au Conseil Economique Social et Environnemental sur le thème « Enjeux de la recherche pour les syndicats dans un monde en mutation ». A cette occasion, ont été abordés les grandes problématiques de transformation du travail et les enjeux syndicaux face à ces transformations. Le rôle de l'IRES, créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives avec l'appui du gouvernement a été salué par tous les intervenants, ainsi que par Thierry Beudet, président du CESE et Gilles de Margerie, Commissaire général de France Stratégie. La conférence a été ponctuée par une table ronde réunissant les secrétaires généraux et présidents des six organisations CFDT, CFTC, CFE-CGC UNSA-Education, CGT et FO, qui ont tous souligné l'importance d'une recherche académique pour leur apporter des éléments d'analyse et d'appréciation dans leur démarche de défense des droits des travailleurs dans un contexte de transitions

> Carnets de campagne



Le rendez-vous sur **France Inter** des solutions d'avenir à toutes les questions de vie, de consommation, de formation, de santé, de production, de culture ou d'habitat. (du lundi au vendredi de 12h30 à 12h45)

> Emission animée par Dorothée Barba

> L'âge de faire



L'âge de faire est un mensuel national indépendant édité par une entreprise coopérative (SCOP).

Chaque mois, il relaie les initiatives visant une réappropriation citoyenne de l'économie, la création de lien social, un mode de vie plus écologique.

L'âge de faire refuse la publicité.

> [vous abonner à notre site web](#)

> Site de Galilée.sp



On trouvera sur le site de notre confrère **Galilée.sp**

- Le mot du mois : « Ecouter » <https://galileesp.org/ecouter/t>
- La chronique : « La fin de l'ENA » <https://galileesp.org/fin-de-lena/>
- Le billet d'humeur : « La raison d'être d'une entreprise » <https://galileesp.org/comment-exprimer-la-raison-detre-dune-entreprise/>
- L'économie sociale et solidaire : « plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire » <https://galileesp.org/economie-sociale-et-solidaire-et-plan-daction-de-lunion-europeenne-en-faveur-de-leconomie-sociale/>

> Miroir Social



Miroir Social est un média double face :

- participatif pour permettre à l'ensemble des membres de [publier gratuitement](#), avec validation préalable
- journalistique pour développer des [contenus complémentaires](#) sur abonnement

Sur les 14 000 membres du média : - 42 % représentent le personnel - 35 % représentent les directions - 23 % représentent des intervenants externes.

Les services :

- [Publiez gratuitement sur le média](#) - [Nos productions journalistiques sur abonnement](#) - [Parrainez nos rencontres](#)
- [Accompagnement éditorial](#) - [Communiquez sur le média](#)

L'équipe :

- Rodolphe Helderlé - Fondateur et responsable éditorial (06 60 97 59 85)
- Jacky Lesueur - Responsable des partenariats (06 24 06 42 91)

> L'économie solidaire en mouvement



À l'occasion du 20e anniversaire du **Mouvement pour l'économie solidaire**, cet ouvrage propose à la fois une analyse du développement de l'économie solidaire et un large éventail des formes qui se sont inventées depuis plus de cinquante ans et inscrites dans le paysage socio-économique en France, mais aussi en Europe et dans le monde. Dans une vision débarrassée des clichés qui sont souvent associés à cette économie (économie pour les pauvres, de la réparation, des marges, etc.), il présente une version revisitée de son histoire, des mises en perspective sociopolitiques, un large panorama de la créativité des acteurs du mouvement, de la vitalité des réseaux dans la circulation des idées et des méthodes en renouvellement constant. Sont mises en lumière les fécondations croisées entre innovations techniques et socio-économiques, entre cercles d'acteurs et de chercheurs, entre porteurs de projets et élus territoriaux à la recherche de nouvelles formes d'intervention économique plus proches des territoires, non délocalisables et écologiquement responsables. Les auteurs sont tous immergés dans une pratique quotidienne au sein de divers champs d'activité (agroécologie, énergie, transport, habitat, éducation, numérique, etc.) et pour la première fois exposent le meilleur de leur longue expérience dans un ouvrage choral.

> 6^{ème} Forum mondial de l'ESS



FORUM MONDIAL DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE EN 2023.

Le 6^{ème} Forum mondial de l'ESS (GSEF) se déroulera du 1^{er} au 6 mai 2023 à Dakar (Sénégal) sur le thème : « [La transition de l'économie informelle vers des économies collectives et durables pour les territoires](#) ».

- Une économie verte, territoriale, collective et durable, autosuffisance alimentaire et sa gouvernance.
- Une économie numérique solidaire et durable pour les territoires.
- Le dialogue politique entre les gouvernements nationaux/locaux et les acteur·rice·s porteurs d'enjeux des économies collectives et durables pour les territoires.
- Articulations entre les pratiques et la recherche autour de l'économie sociale et solidaire et du développement durable.
- La co-construction des politiques publiques, des économies collectives et durables, créatrices d'emplois décents pour les jeunes et les femmes.
- Une économie bleue durable : préservation de la pêche artisanale, création de nouveaux emplois durables et protection sociale et environnementale.

Le Forum accueillera deux événements spéciaux :

- un événement à destination des jeunes : " *le Pré-forum JeunESS – Entrepreneuriat collectif et durable pour les territoires : les réponses d'inclusion des jeunes d'ici et d'ailleurs* ".
- un événement mettant à l'honneur les femmes : " *Journée EES & Femmes - Autonomisation sociale et économique des femmes et territorialisation des politiques publiques durables* ".

> [Lire l'article original](#)

> Rencontres du RIUESS

L'objectif de ces Rencontres (Avignon et Arles, du 24 au 26 mai 2023) est d'enrichir la connaissance et les méthodes d'appréhension du développement territorial à la lumière de l'ESS, en croisant une pluralité d'analyses à l'aune de recherches pluri et interdisciplinaires. La programmation de trois conférences et d'une table-ronde a pour objet de fournir et de clarifier des problématiques d'ensemble, de fournir des clés de compréhension, de soulever des questionnements, de susciter des échanges-débats et de nourrir la réflexion.

Pour ce faire, le RIUESS a lancé un appel à contributions tournant autour de six axes de travail et du thème général des rencontres : « [Le développement territorial à la lumière de l'ESS](#) ».

> [Plus d'infos](#)

> 9^{ème} conférence internationale de recherche EMES



La 9^{ème} Conférence internationale de recherche EMES aura lieu à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), du 11 au 14 septembre 2023, sur le thème "[Agir localement, changer mondialement : Entreprises sociales et coopératives pour des économies et des sociétés plus résilientes](#)".

Cette manifestation est organisée en partenariat avec le centre de compétence pour la recherche sur les interventions sociales de l'université des sciences appliquées de Francfort.

> [+info](#)

> Convention annuelle de l'UDES



L'Union des employeurs de l'ESS (UDES) organise sa convention annuelle sur le thème : « [Employeurs engagés : la promesse de sens](#) » :

- Urgence écologique, responsabilités des entreprises et des employeurs
- Santé et économie (des employeurs au cœur des nouveaux enjeux de la protection sociale)
- Les jeunes et l'emploi : entre exigence et résignation

La Convention est ouverte aux experts, représentants des pouvoirs publics, partenaires et acteurs économiques.

> <https://www.ess-france.org/convention-annuelle-de-l-udes>

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale à vocation scientifique,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*

créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire

Ses travaux se réalisent

à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations

qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés

La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales

Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres

Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : secretariat@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org



INFORMATIONS-ADHESIONS

secretariat@ciriec-france.org

...

la Lettre du CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr